

## Cercle scolaire de

Marly
Villarsel-sur-Marly
Pierrafortscha

Bulletin d'information

Année scolaire 2024-2025

## **TABLE DES MATIERES**

Calendrier scolaire 2024-2025	1
Horaire des classes	2
Adresses utiles	3
Conseil des parents de Marly 24-25	4
Accueil extrascolaire ; horaires et tarifs	5-6
Flyer MonAES	7
Devoirs surveillés	8
Flyer MesDevoirs	9
Sport scolaire facultatif	10
Flyer MesSports	11
Police cantonale, éducation routière	12
Pedibus	13
Diverses infos (Patrouilleurs scolaires de Marly Cité, Passage souterrain de Marly Grand-Pré, Cours de prévention	
de la Brigade des Mineurs, dentiste scolaire, déménagement et divers)	14
Mot d'accueil des Directions d'école	15
Jours « Joker »	16
Inspectorat scolaire, informations sur les fournitures scolaires	17
Liste des effets et équipements personnels pour les élèves	18
Besoins scolaires particuliers	19
Rentrée 2024-2025 –Etablissement de Marly Cité	20
Dans nos cours d'école	21
Les informations de l'établissement de Marly Cité	22-26
Corps enseignant	22
Charte de l'école	23
Premier jour d'école	24
Périmètre scolaire Marly Cité à Chevalier	25
Périmètre scolaire Marly Cité à Château d'Eau	26
Les informations de l'établissement de Marly Grand-Pré	27-29
Corps enseignant	27
Premier jour d'école	28
Périmètre scolaire Marly Grand-Pré	29

## Calendrier scolaire 2024 / 2025

## pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation

Rentrée scolaire 2024 jeudi 22.08.2024

Jours de congés

01.11.2024 Toussaint 29.05.2025 Ascension

30.05.2025 Pont de l'Ascension 09.06.2025 Lundi de Pentecôte

19.06.2025 Fête-Dieu

20.06.2025 Pont de la Fête-Dieu (1 jour à disposition des cercles scolaires)

### **Vacances**

14 au 25 octobre 2024

23 décembre 2024 - 3 janvier 2025

03 au 07 mars 2025 18 avril au 2 mai 2025

10 aviii au 2 iiiai 2020

04.07.2025

Vacances d'automne

Vacances de Noël

Vacances de Carnaval

Vacances de Pâques

Dernier jour de classe

2024	août				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2024	septembre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2024	octobre					
lu		7	14	21	28	
ma	1	8	15	22	29	
me	2	9	16	23	30	
je	3	10	17	24	31	
ve	4	11	18	25		

2024	novembre				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2024	décembre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2025	janvier				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2025	février				
lu		3	10	17	24
ma		4	11	18	25
me		5	13	19	26
je		6	13	20	27
ve		7	14	21	28

2025	mars				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2025	avril				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2025	mai				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2025	juin				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2025	juillet						
lu		7	14	21	28		
ma	1	8	15	22	29		
me	2	9	16	23	30		
je	3	10	17	24	31		
ve	4	11	18	25			

1

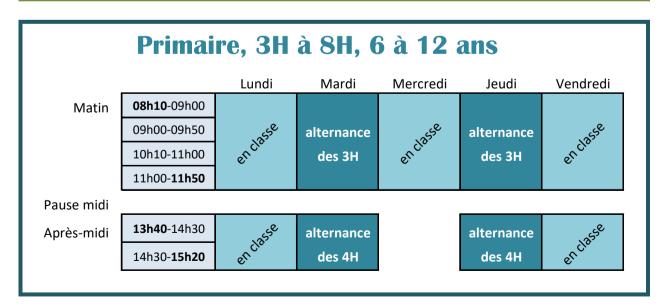
Rentrée scolaire 2025

jeudi 21.08.2025

## Horaire des classes enfantines et primaires de Marly Année scolaire 2024 - 2025

1ère enfantine, 1H, 4 ans						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<b>08h10</b> -09h00					
	09h00-09h50	asse	o'e	,255e	o'e	,255e
	10h10-11h00	endasse	counte	endasse	coupe	enclasse
	11h00- <b>11h50</b>					
Pause midi						
Après-midi	<b>13h40</b> -14h30	Ś	o's		SSE	9,0
·	14h30- <b>15h20</b>	coupe	congé		enclasse	counte

2e enfantine, 2H, 5 ans						
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi						
Matin	<b>08h10</b> -09h00					
	09h00-09h50	125°	er classe	course	er dasse	en classe
	10h10-11h00	en dasse	enclo	cons	encia	encla
	11h00- <b>11h50</b>					
Pause midi				,		
Après-midi	<b>13h40</b> -14h30	SSO	SSO		8	, osse
	14h30- <b>15h20</b>	enclasse	en classe		Course	enclasse
				'		





## Commune de Marly

## **ADRESSES UTILES**

## **Service Enfance et Formation**

Route de Fribourg 9, CP 63 1723 MARLY

Tél.: 026/435 50 71

servicedesecoles@marly.ch

## Commune de Villarsel-sur-Marly

Chemin de Villarsel 60a 1723 VILLARSEL-SUR-MARLY

www.villarsel-sur-marly.ch

### Commune de Pierrafortscha

Route de Pierrafortscha 58 1723 PIERRAFORTSCHA Tél.: 026/323 41 12

www.pierrafortscha.ch

## Inspection des Ecoles

M. Marc LUISONI Route André-Piller 21 1762 GIVISIEZ Tél: 026 305 73 80

## Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

Rue de l'Hôpital 1 1701 FRIBOURG Tél: 026 305 12 06 www.fr.ch/dfac

### Services auxiliaires scolaires

(logopédie, psychologie, psychomotricité)

## Bureaux à Marly:

Logopédie :

- Château d'Eau : pas encore connu

- Grand-Pré : Tél. 026 552 15 27 / 026 552 15 28

· Psychologie:

- Château d'Eau : pas encore connu - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 21

Psychomotricité :

- Château d'Eau : pas encore connu - Grand-Pré : Tél. 026 552 15 39

### Flos Carmeli

Centre de logopédie, Services auxiliaires scolaires Route St-Barthélémy 18 1700 FRIBOURG

Tél: 026/484.87.87

secretariat@flos-carmeli.ch

www.flos-carmeli.ch

## Sport scolaire facultatif

M. Olivier MACCHI, Maître de sport Tél: 079 702 95 32

### Service dentaire scolaire cantonal

Boulevard de Pérolles 23 Case postale 1701 FRIBOURG Tél: 026 305 98 00

Lundi - vendredi : 08h00-12h00, 13h00-17h00

www.fr.ch/dsa/sds

## Service du médecin cantonal

Route de Villars 101 1752 VILLARS-SUR-GLANE Tél: 026 305 79 80

Lundi - Jeudi :08h00-11h30, 14h00-17h00 Vendredi : 08h00-11h30, 14h00-16h30

Veilles de fêtes : 16h00 www.fr.ch/dsa/smc

## Service de la santé publique

Route des Cliniques 17 1700 FRIBOURG Tél: 026 305 29 13

Lundi – vendredi : 08h00-11h30; 14h00-16h30

Veilles de fête : 16h00 www.fr.ch/dsa/ssp



## Conseil des parents du cercle scolaire de Marly 2024-2025

Voici la nouvelle composition du Conseil :

- Madame Christina LEFKADITIS, Marly	Membre
- Monsieur Alexandre ARIOSA, Marly	"
- Madame Nathalie GENDRE, Villarsel-sur-Marly	"
- Madame Caroline NYEMECK CAREZZANO, Marly	"
- Madame Elsa MOUQUIN MONNIER, Marly	"
- Monsieur Nathanaël ESSEIVA, Marly	"
- Monsieur Michael GRUBE, Marly	"
- Madame Marie-Laure PIERROZ, Marly	"

Le Conseil des parents nommera sa présidence, sa vice-présidence et son secrétariat lors de leur prochaine séance.

Composent également ce Conseil, deux déléguées du corps enseignant et les deux Directions d'établissement, soit ;

- Madame Véronique FOURNIER, enseignante à Cité
- Madame Christine LE CAM, enseignante à Grand-Pré
- Madame Stéphanie COTTING, Directrice de l'école de Cité
- Monsieur Frédéric PERROUD, Directeur de l'école de Grand-Pré,

ainsi que les Conseillers communaux en charge du Dicastère de l'enseignement des trois communes composant le cercle scolaire, à savoir :

- Monsieur César MURANGIRA, Conseiller communal de Marly
- Madame Maria PROGIN, Conseillère communale de Villarsel-sur-Marly
- Monsieur Jean-Marie BECKER, Conseiller communal de Pierrafortscha.

Contact: conseildesparents.ep.marly@gmail.com



## Commune de Marly

## **ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

HORAIRES	Matin	Matinée	Midi	Après-midi	Fin d'après- midi
<b>Lundi</b> CHATEAU D'EAU + GRAND-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mardi CHATEAU D'EAU + GRAND-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Mercredi CHATEAU D'EAU + GRAND-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
<b>Jeudi</b> CHATEAU D'EAU + GRAND-PRE	06h30 - 8h00	08h00 -12h00	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30
Vendredi CHATEAU D'EAU + GRAND-PRE	06h30 - 8h00	Fermé	11h50 - 13h30	13h30 -15h30	15h30 -18h30

NB : A moins de 3 inscriptions, l'unité d'accueil n'est en principe pas ouverte.

L'AES ordinaire est fermé durant toutes les vacances scolaires, ainsi que pendant les jours fériés.

Un AES « vacances » est organisé durant certaines vacances scolaires, pour autant qu'un minimum de 10 enfants soient inscrits.

## TARIFS ELEVES 1H et 2H

		1741411 C	CLEVES	111 00 211		
REVENU DE	TERMINANT CAL	Matin	Matinée	<b>Midi,</b> sans coût du repas	Après-midi	Fin d'après- midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	2.20	6.00	2.20	3.00	4.50
40'001	45'000	2.50	6.80	2.50	3.40	5.10
45'001	50'000	2.80	7.60	2.80	3.80	5.70
50'001	55'000	3.10	8.40	3.10	4.20	6.30
55'001	60'000	3.40	9.20	3.40	4.60	6.90
60'001	65'000	3.70	10.00	3.70	5.00	7.50
65'001	70'000	4.00	10.80	4.00	5.40	8.10
70'001	75'000	4.30	11.60	4.30	5.80	8.70
75'001	80'000	4.70	12.80	4.70	6.40	9.60
80'001	85'000	5.20	14.00	5.20	7.00	10.50
85'001	90'000	5.60	15.20	5.60	7.60	11.40
90'001	95'000	6.10	16.40	6.10	8.20	12.30
95'001	100'000	6.50	17.60	6.50	8.80	13.20
100'001	105'000	7.00	18.80	7.00	9.40	14.10
105'001	110'000	7.60	20.40	7.60	10.20	15.30
110'001	115'000	8.20	22.00	8.20	11.00	16.50
115'001	120'000	8.80	23.60	8.80	11.80	17.70
120'001	125'000	9.40	25.20	9.40	12.60	18.90
125'001	130'000	10.00	26.80	10.00	13.40	20.10
130'001	135'000	10.60	28.40	10.60	14.20	21.30
135'001	140'000	11.20	30.00	11.20	15.00	22.50
140'001	145'000	11.90	32.00	11.90	16.00	24.00
145'001	150'000	12.70	34.00	12.70	17.00	25.50
150'001	et plus	13.50	36.00	13.50	18.00	27.00

## Commune de Marly



## TARIFS ELEVES de 3H à 8H

REVENU DET		Matin	Matinée	Midi, sans coût du repas	Après-midi	Fin d'après- midi
		6h30-8h00	8h00-12h00	11h50-13h30	13h30-15h30	15h30-18h30
0	40'000	4.20	11.20	4.20	5.60	8.40
40'001	45'000	4.50	12.00	4.50	6.00	9.00
45'001	50'000	4.80	12.80	4.80	6.40	9.60
50'001	55'000	5.10	13.60	5.10	6.80	10.20
55'001	60'000	5.40	14.40	5.40	7.20	10.80
60'001	65'000	5.70	15.20	5.70	7.60	11.40
65'001	70'000	6.00	16.00	6.00	8.00	12.00
70'001	75'000	6.30	16.80	6.30	8.40	12.60
75'001	80'000	6.70	18.00	6.75	9.00	13.50
80'001	85'000	7.20	19.20	7.20	9.60	14.40
85'001	90'000	7.60	20.40	7.65	10.20	15.30
90'001	95'000	8.10	21.60	8.10	10.80	16.20
95'001	100'000	8.50	22.80	8.55	11.40	17.10
100'001	105'000	9.00	24.00	9.00	12.00	18.00
105'001	110'000	9.60	25.60	9.60	12.80	19.20
110'001	115'000	10.20	27.20	10.20	13.60	20.40
115'001	120'000	10.80	28.80	10.80	14.40	21.60
120'001	125'000	11.40	30.40	11.40	15.20	22.80
125'001	130'000	12.00	32.00	12.00	16.00	24.00
130'001	135'000	12.60	33.60	12.60	16.80	25.20
135'001	140'000	13.20	35.20	13.20	17.60	26.40
140'001	145'000	13.90	37.20	13.95	18.60	27.90
145'001	150'000	14.70	39.20	14.70	19.60	29.40
150'001	et plus	15.50	41.20	15.50	20.60	30.90

## Rabais sur les frais d'encadrement :

- Si deux enfants d'une même famille sont inscrits dans la structure 10%.
- Si trois enfants ou plus d'une même famille sont inscrits dans la structure : -15%

Frais de repas : 10.-- CHF par jour et par enfant

## **CONTACT**

Adresse:

Service Enfance et Formation Secteur Accueil de l'enfance Route de Fribourg 9, CP 63 1723 MARLY

Tél. 026 435 50 44 - email : enfance@marly.ch

Marly Château d'Eau : 026 435 50 42 Marly Grand-Pré : 026 435 50 43



## MonAES



## Inscription facilitée

que vous utilisiez un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Avec MonAES, l'inscription de vos enfants est un jeu d'enfant,

## Tout en un coup d'œil

 Avec MonAES, vous visualisez les prestations auxquelles vos enfants sont inscrits via un agenda très simple d'utilisation.

## Que faire en cas d'absences?

 Grâce à l'agenda de MonAES, vous annoncez les « dépannages », en moins de temps les absences de vos enfants, comme qu'il n'en faudrait par téléphone.

## Fini les factures

d'un virement bancaire/postal ou par carte de crédit. Avec MonAES, les prestations se paient à l'avance, électroniquement, au moyen d'une QR-facture,



- à venir chercher vos enfants à la structure.
- Téléchargement de documents requis Affichage du solde de votre compte par la structure.
- (hébergement en Suisse).

# Annonce des personnes que vous autorisez

- Accès au détail de vos versements en tout temps.
  - et de vos dépenses en temps réel.
- Stockage sécurisé de vos données

# 3 ) Inscrire un enfant

Cliquez sur le bandeau turquoise afin de compléter Vous recevrez une confirmation par e-mail l'inscription de votre enfant à MonAES. une fois votre contrat validé.





# **Comment faire?**

Of the way

- Menu

pour vous inscrire et utiliser MonAES.

## (4) Gérer l'agenda

L'agenda est rempli selon la fréquentation souhaitée Vous pouvez procéder à des changements selon le règlement en vigueur (excuses, dépannages).

Web et créez votre accès en remplissant les informations Saisissez l'adresse de MonPortail dans un navigateur

1 ) Créer un compte d'accès

(si vous avez déjà un identifiant <mark>MonPortail,</mark> veuillez l'utiliser en réinitialisant votre mot de passe - bouton Mot de passe vous concernant et celles concernant vos enfants.

oublié - si nécessaire)

Créer mon accès



## **Alix ALPINA**

06:45-08:00 / Accueil Accueil matin

## 5 ) Payer les prestations

l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Connexion

Se connecter à MonPortail Une fois votre accès validé, connectez-vous avec Les coordonnées pour alimenter votre compte MonPortail se trouvent sur le contrat et dans la rubrique Paiements.

## **Paiements**









8



## **DEVOIRS SURVEILLÉS**

Délai d'inscription	L'inscription se fait en ligne à l'adresse <a href="http://marly.monportail.ch.">http://marly.monportail.ch.</a> et doit être complétée avant le 31 août de l'année en cours.		
	<ul> <li>Forfait 1 séance par semaine</li> </ul>	CHF 4.50 / la séance	
Tarifs	• Forfait 2 séances par semaine	CHF 4.50 / la séance	
• Forfait 3 séanc par semaine		CHF 4.00 / la séance	

Rabais fratrie : dès 2 enfants – 10% ; dès 3 enfants – 15%

Les devoirs surveillés ont lieu 3 fois par semaine : les lundi, mardi et jeudi de 15h25 à 16h55.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 22 AOÛT 2024

## Contact:

Service Enfance et Formation Secteur des écoles

tél. 026 435 50 71

servicedesecoles@marly.ch



# Visualisation intuitive

de devoirs surveillés de vos enfants via un agenda ergonomique et intuitif. • Avec MesDevoirs, vous visualisez en un coup d'œil toutes les sessions

## Inscriptions aisées

est rapide et aisée, que celle-ci se fasse via votre Avec MesDevoirs, l'inscription de vos enfants smartphone ou via votre tablette.

## pour les excuses Pas d'excuses

 Plus rapide qu'un coup de fil : dans MesDevoirs, vous annoncez les absences et les présences imprévues directement via l'agenda.

## Fini les factures

dans MesDevoirs, tout est géré via un compte personnel, simple à alimenter par virement ou Les factures imprimées, c'est terminé : QR-facture.

- Débit des séances une à une, lors de chaque



## Mais aussi...

- Affichage du solde de votre compte en tout temps.
- contrôle des présences.
- d'un abonnement paramétrable. Inscription en ligne sous forme
- Données sécurisées selon les normes en vigueur.



Retrouvez MesDevoirs sur

marly.monportail.ch



# 1 ) Créer un compte d'accès

Saisissez l'adresse de MonPortail dans un navigateur informations vous concernant et celles concernant Web et créez votre accès en remplissant les vos enfants.

(si vous avez déjà un identifiant MonPortail, veuillez l'utiliser en réinitialisant votre mot de passe - bouton Mot de passe oublié - si nécessaire)

## Créer mon accès

# Se connecter à MonPortail

l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis. Une fois votre accès validé, connectez-vous avec

## Connexion

## 3 ) Inscrire un enfant

Cliquez sur le bandeau vert afin de compléter Vous recevrez une confirmation par e-mail l'inscription de votre enfant à MesDevoirs. une fois votre contrat validé. Cliquez ici pour inscrire vos enfants à MesDevoirs 🟻 🗙



 L'agenda est rempli selon la fréquentation souhaitée. Vous pouvez procéder à des changements selon le règlement en vigueur (excuses et dépannages).



## **Alix ALPINA**

15:00-16:30 / Salle d'étude PE Devoirs accompagnés

# 5 ) Payer les prestations

 Les coordonnées pour alimenter votre compte MonPortail se trouvent sur le contrat et dans la rubrique Paiements.

## **Paiements**







## SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

A partir de l'année scolaire 2024-2025, les inscriptions au Sport Scolaire Facultatif se feront également en ligne à l'adresse <a href="http://marly.monportail.ch">http://marly.monportail.ch</a>.

Le sport scolaire facultatif s'adresse aux élèves du cercle scolaire de Marly, Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha et qui fréquentent une classe de la 3H à la 8H.

INSCRIPTION: dès le lundi 26 août 2024

DÉLAI : jusqu'au vendredi 6 septembre 2024

Voir le flyer en page suivante.

## **Contact**:

Service Enfance et Formation Secteur des écoles

tél. 026 435 50 71

servicedesecoles@marly.ch

ou

Olivier Macchi 079 / 702 95 32



trois mouvements les sports Pour gérer en deux temps facultatifs de vos enfants

# Visualisation intuitive

 Avec MesSports, vous visualisez en un coup d'œil tous les sports facultatifs de vos enfants via un agenda ergonomique et intuitif.

## Inscriptions aisées

et aisée, que vous choisissiez d'utiliser votre smartphone, Avec MesSports, l'inscription de vos enfants est rapide une tablette ou un ordinateur.

## pour les excuses Pas d'excuses

 Avec MesSports, vous annoncez les absences de vos enfants en un glissement de doigt sur votre smartphone.

# Pour tout type de sport

 Avec MesSports, vous gérez tout type de sport : jeux de balle, vitesse, endurance, sports d'hiver, activités aquatiques ou équestres, danses, etc.



- Envoi automatique de messages
- Une solution ergonomique, conviviale et adaptable.
- en vigueur.



## Mais aussi...

- Inscription en ligne sous forme d'un abonnement annuel.
- électroniques.
- Des données sécurisées selon les normes





Cliquez sur le bandeau bleu afin de compléter Vous recevrez une confirmation par e-mail l'inscription de votre enfant à MesSports. une fois votre contrat validé. Cliquez ici pour inscrire vos enfants à MesSports 🚿



## **Comment faire?**

Solde F A MOS

- Memu

pour vous inscrire et utiliser MesSports.

Pour en savoir +, consultez les vidéos

disponibles sur la page de connexion. Vidéos MonPortail

## (4) Gérer l'agenda

Vous pouvez excuser votre enfant en cas d'absence. L'agenda est rempli selon les sports choisis

Saisissez l'adresse de MonPortail dans un navigateur

1 ) Créer un compte d'accès

informations vous concernant et celles concernant

vos enfants.

Web et créez votre accès en remplissant les

(si vous avez déjà un identifiant MonPortail, veuillez l'utiliser en réinitialisant votre mot de passe - bouton Mot de passe oublié - si nécessaire)

Créer mon accès



## Alix ALPINA

12:00-13:00 /Centre sportif Handball 7/8

# 5 ) Payer les prestations

 Les coordonnées pour alimenter votre compte MonPortail se trouvent dans la rubrique Paiements.

l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Connexion

Se connecter à MonPortail Une fois votre accès validé, connectez-vous avec

## **Paiements**







Retrouvez Messports sur

## NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

## En tant que parents, montrez l'exemple!

## Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

## A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

## A vélo

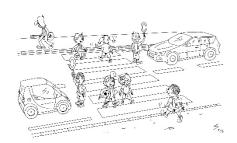
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



## **En voiture**

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,...;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

### **Etre vu**

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles!

De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



## **AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS!**



POLICE CANTONALE Section analyse, prévention, éducation routière

**\*** +41 26 305 20 30

www.policefr.ch

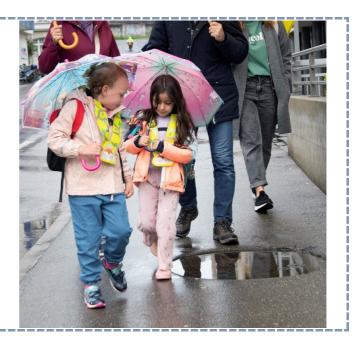
## Pedibus – se rendre à pied à l'école

Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier?

C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch

## Avantages du Pedibus :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2024

**VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024** 

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch 076 430 05 58 - www.pedibus.ch





## SUPPRESSION de patrouilleurs scolaires à Marly Cité

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, **il n'y a plus de patrouilleurs scolaires**. En effet, sur recommandation du Bureau de prévention des accidents (BPA), **le canton de Fribourg** a décidé de ne plus faire appel à des élèves pour assurer la sécurité aux abords des passages piétons, jugeant cette responsabilité trop importante pour de jeunes enfants.

La commune de Marly maintient la présence ponctuelle des agents aux abords des écoles et sur les chemins de l'école, aux endroits stratégiques. Elle encourage vivement les parents à amener leur enfant à pied et soutient tout projet de ligne Pédibus (voir page précédente).

## Passage souterrain à Marly Grand-Pré

Tous les enfants qui doivent traverser la route cantonale sont priés d'emprunter le passage souterrain.

## • Cours de Prévention de la Brigade des Mineurs (BMI)

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien: <a href="http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm">http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm</a>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

## Visite chez le dentiste scolaire

Chaque année, les élèves doivent se rendre à un contrôle organisé par le médecindentiste scolaire. <a href="https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/prophylaxie">https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/prophylaxie</a> Les parents qui souhaiteraient dispenser leur enfant de ce contrôle devront produire une attestation valable d'un dentiste privé, datée et signée, en début d'année scolaire. Il est donc indiqué de planifier les rendez-vous chez les médecins dentistes privés avant la rentrée scolaire.

## Déménagement

En cas de déménagement au sein du territoire communal, les parents en avisent le service des écoles et les Directions d'école, avant l'évènement. De même si le déménagement consiste en un changement de commune de domicile, les parents en informent le service des écoles et les Directions d'école. Si l'évènement se produit durant l'année scolaire et que les parents souhaitent différer ou anticiper la scolarisation de leur(s) enfant(s) dans le nouveau cercle scolaire, ils adressent une demande écrite à l'inspectorat dans les meilleurs délais, mais en tout cas avant le déménagement effectif.

### Divers

Les enfants se rendent en classe dans une tenue vestimentaire correcte. Ils ne sont pas autorisés à fréquenter des magasins durant la récréation.

## Mot d'accueil des Directions d'école

Chers parents,

Bienvenue aux nouveaux élèves qui vont fréquenter pour la première fois nos établissements à la rentrée 2024.

Vous trouverez dans ce bulletin quelques informations de portée générale sur la vie de nos écoles. Nos sites internet complètent celles-ci : formulaires pour les demandes de congé, renseignements divers.

Marly Cité : <a href="https://marly-cite.ch">https://marly-cite.ch</a>



Marly Grand-Pré: https://ecole-marlygrandpre.ch/



La version numérique de ce document est disponible à l'adresse suivante :

https://www.marly.ch/enseignement-et-formation/cercle-scolaire-et-ecoles



Si vous souhaitez obtenir une version « papier », n'hésitez pas à la demander aux enseignants.

Nous vous remercions de votre collaboration et souhaitons qu'elle puisse continuer dans le futur.

En vous souhaitant une belle pause estivale, nous vous transmettons, chers parents, nos meilleures salutations.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud Directions d'école



Etablissement scolaire de Marly Cité Mme Stéphanie Cotting Route du Château d'Eau 3 1723 Marly

Tél: 026 552 15 51 dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire de Marly Grand-Pré M. Frédéric Perroud Route des Ecoles 34 1723 Marly

Tél.: 026 552 15 07 dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch

## Jours « Joker »

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Stéphanie Cotting et Frédéric Perroud Directions d'école



Etablissement scolaire de Marly Cité Mme Stéphanie Cotting Route du Château d'Eau 3 1723 Marly

Tél: 026 552 15 51 dir.ep.marly.cite@edufr.ch



Etablissement scolaire de Marly Grand-Pré M. Frédéric Perroud Route des Ecoles 34 1723 Marly

Tél: 026 552 15 07 dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch



Inspectorat scolaire Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

Aux parents des élèves des écoles obligatoires

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA

Inspectorat scolaire Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80 www.fr.ch/osso

Réf: 648/SL

T direct: +41 26 305 73 80

Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

### Fournitures scolaires - informations

Chers parents, Madame, Monsieur,

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire



Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02 www.fr.ch/dics

## Liste des effets et équipements personnels

Base légale: Art. 57 al. 2 RLS

**Art. 57** Collaboration entre l'école et les parents (art. 30 LS)

<sup>2</sup> Ils (les parents) fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels

Principe: Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceuxci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents. La location et les équipements sportifs sont également à la charge des parents.

## Effets personnels de l'élève

Chaussons

Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes

Sac d'école

Plumier

Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers

## Matériel pour l'éducation physique et le sport

Chaussures pour la salle de sport

Chaussures pour les activités physiques d'extérieur

Sac de sport

Tenue d'éducation physique pour l'intérieur

Tenue d'éducation physique pour l'extérieur

Tenue pour la natation

Tenues adaptées aux différents sports

## Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

Tablier

## Matériel particulier

Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison

Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H

Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe

Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspectorat scolaire.

Version Avril 2019 Note 7/SG/HS/lc/262

P:\EOF\Fournitures scolaires-arrêté du tribunal/Liste des effets et équipements personnels

## **BESOINS SCOLAIRES PARTICULIERS**

## Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : <a href="https://www.fr.ch/osso/lco">www.fr.ch/osso/lco</a>.

## Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins scolaires particuliers/compensation-desdesavantages.htm



Etablissement scolaire de Marly Cité



Marly, juillet 2024

## Rentrée 2024/2025 - Etablissement scolaire de Marly Cité

Madame, Monsieur, Chers parents,

La rentrée scolaire 2024/2025 des élèves de Marly Cité se fera dans les nouveaux bâtiments scolaires de Château d'Eau, situés à la route du Château d'Eau 3.

Au vu des effectifs, trois classes devront rester dans les bâtiments situés à Chevalier 7 et Chevalier 8, situés sur le site de Marly Cité. Il s'agit des classes de **3H**, troisième année HARMOS. <u>Toutes les autres classes seront dans les bâtiments de</u> Château d'Eau.

Pour l'AES, <u>tous</u> les enfants seront accueillis à l'AES de Château d'Eau. C'est là que les parents les amèneront et récupéreront. Pour les élèves de 3H, les déplacements entre les sites seront assurés par le personnel des AES, tant pour se rendre en classe que pour rejoindre les locaux de l'Accueil après l'école. Pour les repas de midi, les élèves de 3H inscrits à l'AES seront accueillis dans le réfectoire actuel de l'AES de Cité.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la mobilité douce, la Commune encourage les enfants à se rendre à pied à l'école. Pour cela, un plan des itinéraires préférentiels est mis en annexe. **Nous vous encourageons vivement à organiser des lignes Pedibus**, en notant que celles-ci relèvent de l'initiative des parents. Nous nous tenons à disposition pour les informations nécessaires. Nous rappelons que les enfants sont sous votre responsabilité durant les déplacements entre la maison et l'école.

En outre, nous vous rendons attentifs qu'il n'y aura pas de places de parc, ni de déposeminute dans le périmètre de l'école de Château d'Eau afin d'éviter au maximum la présence de voitures aux abords de l'école pour des raisons de sécurité.

Nous comprenons que l'ouverture du nouveau site de Château d'Eau ait des incidences sur l'organisation et amène des changements d'habitudes. Nous vous remercions de votre compréhension pour les aménagements qui doivent être faits durant cette période transitoire, avant la rénovation du site de Marly Cité.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Service Enfance et formation Le responsable de service

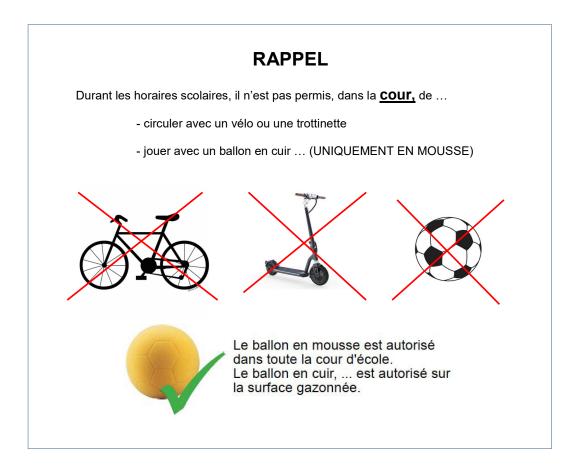
**Gregory Pellissier** 

**Ecole de Marly Cité** 

La directrice

Stéphanie Cotting

## Dans nos cours d'école



## Pour les parents :

- Merci de ne pas fumer en présence des enfants!





## **CORPS ENSEIGNANT**

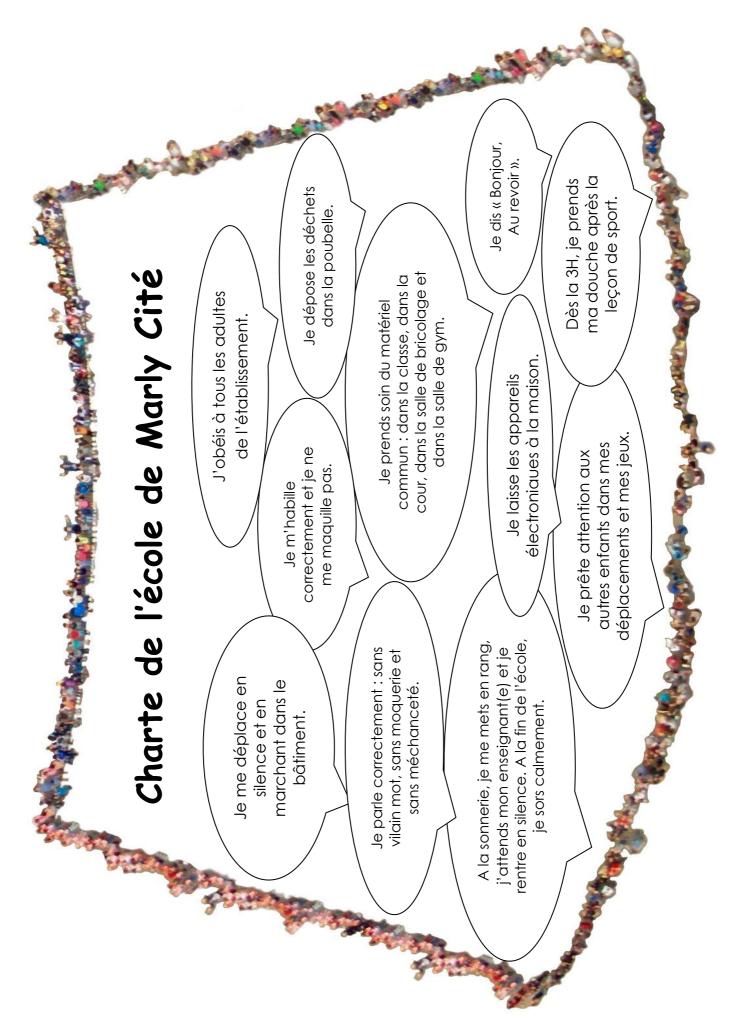
Classe	Titulaire 1	Titulaire 2
1-2 <sup>H</sup> A	Piller Laurelay	Fabiana Perera
1-2 <sup>H</sup> B	Amalia Riedo	
1-2 <sup>H</sup> C	Véronique Fournier	Sandra Mauron
1-2 <sup>H</sup> D	Isabelle Messerli	
3 <sup>H</sup> A	Selin Calpucu	
3 <sup>H</sup> B	Aline Deltombe	Roselyne Vouilloz Rio
3 <sup>H</sup> C	Sophie Chatagny	Roselyne Vouilloz Rio
4 <sup>H</sup> A	Chloé Roggo	
4 <sup>H</sup> B	Laure Büschi	Fabiana Perera
4 <sup>H</sup> C	Cindy Masset	Fabiana Perera
5 <sup>H</sup> A	Patricia Bardy	Martine Fagherazzi
5 <sup>H</sup> B	David Caron	
6 <sup>H</sup> A	Joëlle Matzinger	Annelyse Bussard
6 <sup>H</sup> B	Anouk Chatton	Françoise Monnat
7 <sup>H</sup> A	Emilie Lambert	
7 <sup>H</sup> B	Marlyse Piller	Solange Boschung
7 <sup>H</sup> C	Guillaume Kern	
8 <sup>H</sup> A	Marjorie Dodane	Solange Boschung
8 <sup>H</sup> B	Thierry Corpataux	
AC	Martine Fagherazzi	Marie-France Fasel Meuwly
AC	Nathalie Marro Després	Ludovic Pugin
AC	Geneviève Delaloye	
ES	Laurence Perroud	Rebecca Clerc
ES	Jeanne Guyot Mülhauser	Marigona Pangjaj
ES	Lea Crotti	
FLS	Martine Bovet	Françoise Monnat
	Lauranne Mutrux	
Sport	Olivier Macchi	

## **Direction d'établissement**

Mme Stéphanie Cotting dir.ep.marly.cite@edufr.ch

Etablissement scolaire de Marly Cité Route du Château d'Eau 3 1723 Marly

Informations sur le système scolaire : www.fr.ch/osso





## PREMIER JOUR DE CLASSE

Classe		Rendez-vous	
1 <sup>H</sup>	Les élèves de 1H débuteront l'école le JEUDI 22 août 2024 à 13h35 sur le site « Château d'Eau ».		
2 <sup>H</sup>	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05 sur le site « Château d'Eau ».		
3 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05 sur le site « Marly Cité ».	Chevalier 7	
4 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05 sur le site « Château d'Eau » et seront <u>TOUS à l'école l'après-midi</u> .		
5 <sup>H</sup> à 8 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05 sur le site « Château d'Eau » et seront TOUS à l'école l'après-midi.		



## PERIMETRE SCOLAIRE À MARLY CITÉ

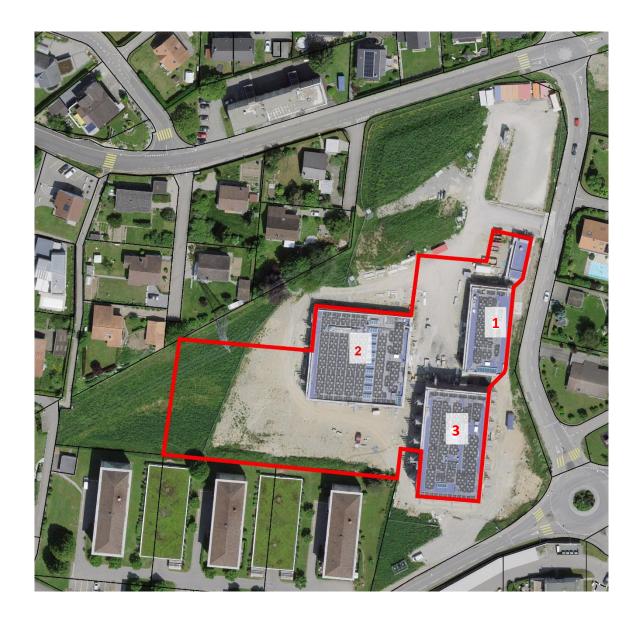


Périmètre scolaire

- 1. Chevalier 8
- 2. Chevalier 7



## PERIMETRE SCOLAIRE À CHÂTEAU D'EAU



Périmètre scolaire

- 1. Ecole enfantine (Château d'Eau 1)
- 2. Halle de gym (Château d'Eau 2)
- **3.** Ecole primaire



## **CORPS ENSEIGNANT**

Pavillon: 1-2H Bâtiment: 3 à 8H

Classe	Titulaire 1	Titulaire 2
1-2 <sup>H</sup>	Karine Challande	Raquel Coelho
1-2 <sup>H</sup>	Murielle Chatagny	Valérie Bovet
1-2 <sup>H</sup>	Lydie Lumpini	Valérie Bovet
1-2 <sup>H</sup>	Sophie Michaud	Laurence Reymond
1-2 <sup>H</sup>	Donjeta Ademi	-
3 <sup>H</sup>	Sandra Scherwey	Annelyse Bussard
3 <sup>H</sup>	Pauline Horner	
4 <sup>H</sup>	Mélanie Suchet	Ayline Necipoglu
4 <sup>H</sup>	Stéphanie Beaud	Sonia Mauron
5 <sup>H</sup>	Claudine Bulliard Buntschu	
5 <sup>H</sup>	Gisèle Crausaz	Raquel Coelho
6 <sup>H</sup>	Lisa Zurlinden	
6 <sup>H</sup>	Christine Le Cam	Annelyse Bussard
7 <sup>H</sup>	Helena Bernhard	Aurélie Kämpfen
7 <sup>H</sup>	Delphine Bossel	Aurélie Kämpfen
8 <sup>H</sup>	Odile Stolz	Aurélie Kämpfen
8H	Hikmete Prebreza	Flaka Taipi
AC	Sonia Mauron	
7.0	Ingrid Pereboom	
FLS	Virginie Christinaz	
	Flaka Taipi	
Appui	Lydie Lumpini	Frédéric Perroud
ECSI	Chantal Prince Mosquera	Ingrid Pereboom
ECSI	Marie-Josée Demierre	Dominique Carita
	Karen Caputo	Gilles Wohlhauser
Sport	Olivier Macchi	

Travailleuse sociale en milieu scolaire	Anne de Courten Naef	026 552 15 06
Prendre contact par mail : anne.naef@edufr.cl	<u>n</u> ou par Klapp	

## **Direction d'établissement**

M. Frédéric Perroud Tél.: 026 52 15 07

dir.ep.marly.grand-pre@edufr.ch

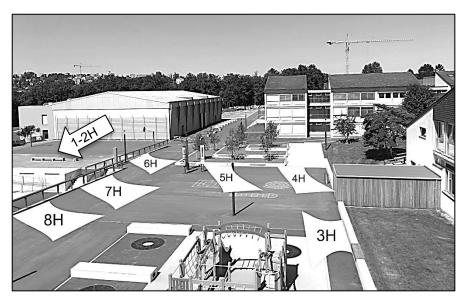
Établissement scolaire Marly Grand-Pré Route des Écoles 34 1723 Marly

Informations sur le système scolaire : https://ecole-marlygrandpre.ch



## PREMIER JOUR DE CLASSE

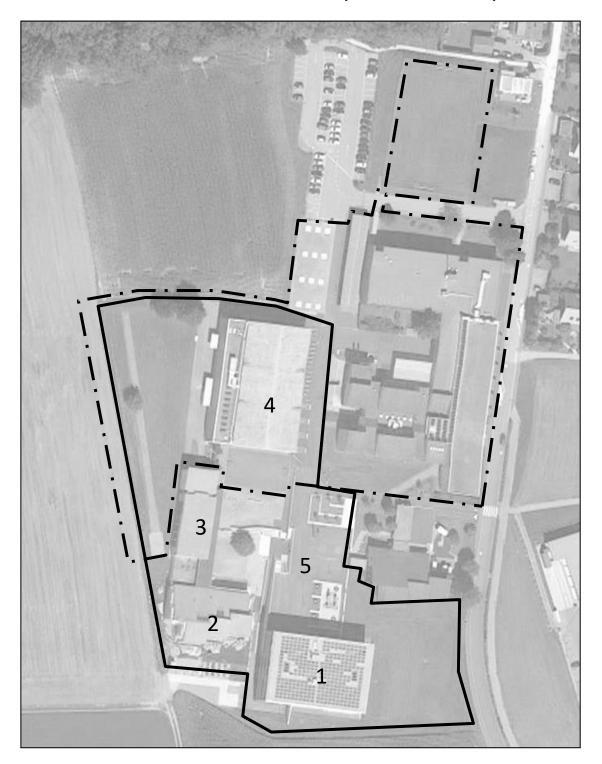
Classe		Rendez-vous
1 <sup>H</sup>	Les élèves de 1H débuteront l'école le JEUDI 22 août 2024 à 13h35	1-2 <sup>H</sup> (pavillon)
2 <sup>H</sup>	Les élèves de 2H commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05	
3 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05	3H - 8H  Voir les zones d'accueil sur l'image ci-dessous
4 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le <b>JEUDI 22 août 2024 à 08h05</b> et seront <b>TOUS à l'école l'après-midi</b> .	
5 <sup>H</sup> à 8 <sup>H</sup>	Tous les élèves commencent l'école le JEUDI 22 août 2024 à 08h05	





## PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

- Périmètre scolaire établissement de Marly Grand-Pré Périmètre scolaire Cycle d'orientation de Marly



- 1. Bâtiment 3<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup>
- 2. Bâtiment 1-2<sup>H</sup> («Pavillon 3»)
- 3. Petite halle de sports
- 4. Halle omnisports (triple halle)
- 5. Cour de récréation